

Commune de Rioux-Martin

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

016-211602792-20230314-D_2023_10_1403-DE
 Reçu le 28/03/2023
 Publié le 28/03/2023

SEANCE du mardi 14 mars 2023
 À 18 h 30

L'an deux mille vingt-trois le quatorze mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MAÏS Marie-Claire – MILHAC Jean-Philippe – MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : le 08 mars 2023

Objet : Budget primitif 2023 : contributions aux organismes de regroupement en 2023

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux, les montants demandés par les syndicats auxquels la commune adhère, pour l'année 2023 :

<i>Contributions obligatoires</i>		65548	
	BP 2022	Réalisé 2022	Voté 2023
1 SDEG 16 - éclairage public	1 300,00 €	1 238,63 €	1 220,00 €
3 SI Fourrière de la Charente	210,00 €	197,20 €	210,00 €
4 SILFA - lutte contre les fléaux atmosphériques	190,00 €	169,77 €	190,00 €
5 SDIS - pompiers Chalais	7 100,00 €	7 051,59 €	7 200,00 €
TOTAL	8 800,00 €	8 657,19 €	8 820,00 €

Résolution :

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :

- **VOTE les contributions aux organismes de regroupement**, pour l'année 2023, tel que présentés ci-dessus,
- **DECIDE d'inscrire la somme de 8 820 €** au compte 65548, pour le budget de fonctionnement en 2023,
- **AUTORISE le Maire à signer** tous les documents se référants au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Gaël PANNETIER

